

RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC.
CODE D'ÉTHIQUE À L'INTENTION DES CADRES DE DIRECTION
(Adopté le 11 décembre 2014)

Restaurant Brands International Inc. et ses filiales (ci-après la « **Société** ») sont engagées à respecter les normes d'éthique les plus strictes dans le cadre de leur exploitation internationale et des activités de sa haute direction. Le présent Code d'éthique à l'intention des Cadres de direction (ci-après, le « **Code** ») constitue un supplément au Code d'éthique et de conduite professionnelles de la Société (le « **Code d'éthique** ») et régit la conduite du Directeur général, du Directeur financier, du Directeur comptable et contrôleur, du Directeur juridique, du Directeur des Ressources humaines, du Directeur du Marketing, aux titulaires des postes équivalents, ainsi qu'aux autres cadres nommés par le Conseil d'administration de la Société (ci-après les « **Cadres de direction** »).

Dans l'exercice de leur responsabilité d'encourager une culture d'entreprise fondée sur la transparence, l'intégrité et l'honnêteté, les Cadres de direction s'engagent à ce qui suit :

Conduite honnête et respectueuse des règles d'éthique

Promouvoir activement une culture éthique respectueuse et reconnaissant la valeur de tous les employés, et encourager la conformité à toutes les règles et politiques appliquées par la Société. Démontrer par l'exemple en observant les normes éthiques les plus strictes et en agissant toujours avec honnêteté et intégrité.

Codes d'éthique, lois et politiques

Se conformer à la lettre et à l'esprit du présent Code, du Code d'éthique, et de l'ensemble des codes, normes, politiques et procédés appliqués par la Société, ainsi qu'à l'ensemble des lois, règlements, et règles auxquels sont assujetties les activités commerciales de la Société, notamment toutes les lois et règlements en vigueur dans les pays où elle mène ses activités, ainsi qu'aux exigences des bourses dans lesquelles les actions de la Société sont négociées.

Exercice des fonctions

Agir de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires, notamment en adoptant une conduite responsable, prudente et diligente dans l'exercice de ses fonctions.

Conflits d'intérêts

Maintenir sa loyauté envers la Société, et éviter toute situation pouvant donner lieu à ou créer un conflit d'intérêt réel ou apparent, entre son intérêt personnel et les intérêts de la Société. Divulguer au Conseil d'administration toute transaction ou relation dont il pourrait être raisonnablement attendu qu'elle entraîne un conflit d'intérêt.

Opportunités commerciales

S'abstenir d'utiliser les biens, les renseignements ou la position au sein de la Société à des fins personnelles.

États financiers et rapports périodiques

Divulguer des renseignements complets, justes, exacts, opportuns et compréhensibles, dans le respect de l'ensemble des lois et des règlements applicables aux rapports présentés par la Société à tout organisme de réglementation compétent ou bourse, et dans toute autre communication publique. Se conformer aux normes, politiques et procédés de la Société destinés à assurer la conformité aux politiques appliquées par la Société sur la divulgation, et s'abstenir de faire sciemment de fausses déclarations, des omissions, ou d'ordonner que soient faites des fausses déclarations ou des omissions concernant tout renseignement contenu dans tout rapport ou communication.

Lignes directrices sur les rapports

Consulter le Directeur juridique ou le Président du Conseil sur toute question portant sur le présent Code ou le Code d'éthique, et contacter sans délai le Président ou le Directeur juridique afin de leur signaler tout soupçon d'infraction au présent Code ou au Code d'éthique, ou si des renseignements sont communiqués sur de possibles comportements contraires à la loi ou à l'éthique commis par tout employé, agent, directeur, ou toute autre personne prétendant agir au nom de la Société.

Certification périodique

Renouveler à intervalle régulier son engagement au présent Code, au Code d'éthique, ainsi qu'à tout code, norme, politique ou procédé applicable par la Société.